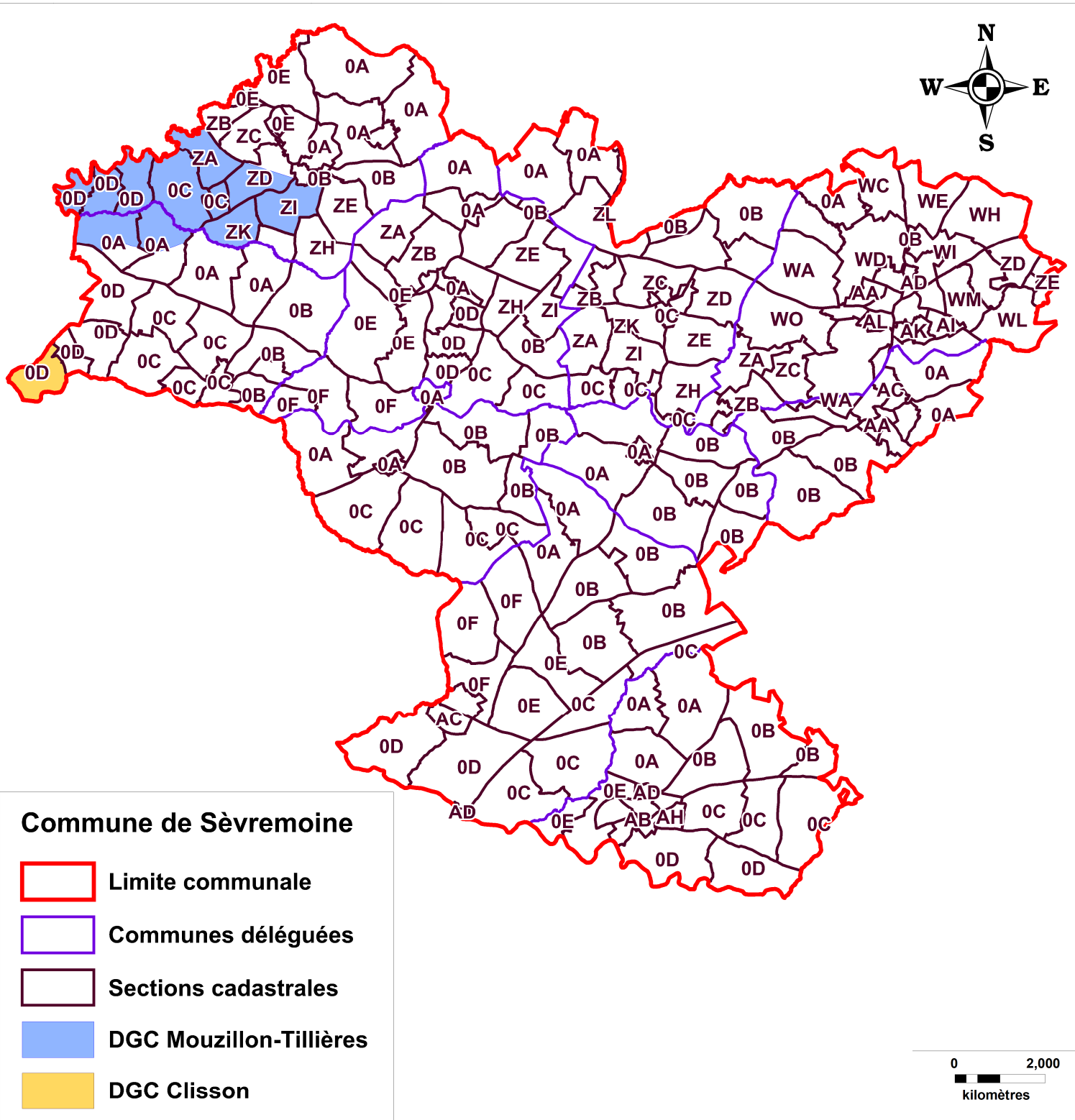




INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

AIRE GEOGRAPHIQUE DE L'AOC
MUSCADET SEVRE ET MAINE SUIVIE DES
DENOMINATIONS MOUZILLON-TILLIERES ET CLISSON



AVIS DE DEPOT DE L'AIRE GEOGRAPHIQUE

COMMUNE : SEVREMOINE (49301)

Délimitation définitive de l'aire géographique de l'appellation d'origine contrôlée "Muscadet Sèvre et Maine" suivie des dénominations géographiques complémentaires "Mouzillon-Tillières" et "Clisson", approuvée par décision du comité national des appellations d'origine relatives aux vins et aux boissons alcoolisées, et des boissons spiritueuses de l'INAO, en ses séances du 10 février 2011 et du 3 mai 2017.

Sources : INAO, IGN, 2020